BANQUE NATIONALE
COURTAGE DIRECT

FORMULAIRE D'AUTOCERTIFICATION CRS-FATCA

Les institutions financières canadiennes doivent recueillir les renseignements contenus dans le présent formulaire et liés à votre résidence fiscale pour ouvrir et maintenir un compte financier. Si vous avez une résidence fiscale dans un pays à l'extérieur du Canada ou si vous êtes un résident ou un citoyen des États-Unis, nous pourrions être tenus, en vertu des parties XVIII et XIX de la Loi de l'impôt sur le revenu, de déclarer les renseignements de votre compte financier à l'Agence du revenu du Canada (ARC) qui peut partager ces renseignements avec le gouvernement d'un pays étranger dont vous êtes résident aux fins de l'impôt, ou au gouvernement des États-Unis si vous êtes citoyen ou résident de ce pays. Si tel est le cas, vous pouvez demander à votre institution financière la nature des renseignements ayant été transmis.

Dans le cas d'un compte conjoint, chaque titulaire doit remplir un formulaire d'autocertification CRS-FATCA distinct. Si vous avez besoin d'aide pour remplir ce formulaire en ce qui concerne les renseignements sur votre résidence aux fins de l'impôt, veuillez consultez un conseiller fiscal.

N° de compte attribué ou existant

1. IDENTIFICATION DU TITULAIRE DU COMPTE

☐ Mme
☐ M.

Nom _____ Prénom _____ Date de naissance (MM JJ AAAA) _____

2. INFORMATIONS D'AUTOCERTIFICATION

Sélectionnez toutes les options qui s'appliquent et veuillez compléter les informations demandées.

2.1 ☐ Je suis résident(e) du Canada aux fins de l'impôt.

2.2 ☐ Je suis citoyen(ne) ou résident(e) des États-Unis aux fins de l'impôt.

Veuillez inscrire votre : SSN _____ ITIN _____

Si vous n'indiquez pas de SSN/ITIN des États-Unis, donnez-en la raison (A ou C) en référence à liste ci-dessous : _____

2.3 ☐ Je suis résident(e) d'un pays autre que le Canada et les États-Unis aux fins de l'impôt.
Si vous avez coché cette case, indiquez tous vos pays de résidence aux fins de l'impôt et vos Numéros d'Identification Fiscale (NIF).

#	Pays de résidence aux fins de l'impôt	NIF	Si vous ne fournissez pas de NIF, veuillez sélectionner une raison parmi (A, B ou C) ci-dessous
1			
2			
3			

Si vous avez coché la case 2.2 ou 2.3 et que vous possédez aussi un numéro d'assurance social canadien, veuillez l'inscrire : _____

Liste des raisons pour lesquelles le SSN/ITIN/NIF d'un pays en particulier n'a pas été indiqué :

Raison A : *J'en demanderai ou j'en ai demandé un, mais je ne l'ai pas encore reçu. Si je ne l'ai pas encore demandé, j'ai 90 jours pour en demander un et 15 jours suivant sa réception pour le remettre à mon institution financière.*

Raison B : *Je suis résident aux fins de l'impôt d'un pays qui n'émet pas de NIF (excluant les États-Unis).*

Raison C : *J'en ai un, mais je ne l'ai pas en main. Je le fournirai dans un délai de 15 jours à compter des présentes.*

3. RÉSIDENCE FISCALE UNIQUE DANS UN PAYS À RISQUE ÉLEVÉ

Selon la réglementation de l'Agence du Revenu du Canada, des informations additionnelles doivent être obtenues lorsque qu'une résidence aux fins de l'impôt se trouve dans un pays offrant un régime de citoyenneté par investissement (CPI) ou de résidence par investissement (RPI). Ce type de régime permet à un ressortissant étranger d'obtenir la citoyenneté ou des droits de résidence temporaires ou permanents sur la base d'investissements locaux ou contre un montant forfaitaire. Les pays visés par cette exigence sont listés sur le site de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) au www.oecd.org/tax/automatic-exchange/crs-implementation-and-assistance/residence-citizenship-by-investment.

Si votre résidence fiscale se trouve dans un ou plusieurs de ces pays ciblés par l'OCDE, veuillez répondre aux questions suivantes :

3.1 Avez-vous obtenu ces droits de résidence dans le cadre d'un régime de citoyenneté par investissement (CPI) ou de résidence par investissement (RPI) ?

☐ Non ☐ Oui

MD Le logo BANQUE NATIONALE COURTAGE DIRECT est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Financière Banque Nationale inc.

3.2 Possédez-vous des droits de résidence dans d'autres pays à des fins d'impôt autres que celui (ceux) mentionné(s) aux questions **2.2** et/ou **2.3** ?

☐ Non ☐ Oui

Important : Si vous avez répondu oui, assurez-vous que ces résidences fiscales sont documentées aux sections 2.2 et/ou 2.3 précédentes.

3.3 Au cours de l'année précédente, avez-vous passé plus de 90 jours dans un pays incluant celui (ceux) mentionné(s) aux questions **2.2** et/ou **2.3** ?

☐ Non ☐ Oui Si oui, veuillez énumérer le(s) pays :

3.4 Dans quel(s) pays avez-vous produit des déclarations de revenus personnelles au cours de l'année précédente ?
Indiquer le ou les pays:

4. ATTESTATION ET SIGNATURE

Je certifie que les renseignements fournis dans cette autocertification CRS-FATCA au sujet de ma citoyenneté ou résidence aux fins de l'impôt sont exacts et complets. Je vous permets d'échanger ces renseignements avec vos filiales ou sociétés apparentées à des fins de gestion de risques, de mise à jour de mon profil et de conformité juridique et réglementaire. De plus, je conviens de vous informer de tout changement de circonstances faisant en sorte que ces renseignements sont devenus incomplets ou inexacts, au plus tard 30 jours après un tel changement et de fournir une nouvelle autocertification.

Avis important : si la raison pour laquelle mon SSN/ITIN/NIF n'est pas fourni est A ou C conformément à la Partie XVIII et/ou XIX de la *Loi de l'impôt* sur le revenu, je comprends que mon institution financière peut devoir déclarer mon compte sur la base de tout indice pouvant indiquer une résidence fiscale étrangère et que je peux être assujetti à une pénalité de l'ARC de 500 $ pour ne pas avoir fourni mon NIF étranger, ou de 100 $ pour ne pas avoir fourni mon NIF américain. Je conviens d'assumer toute responsabilité liée directement ou indirectement à cette situation.

Date (MM JJ AAAA) | Nom du signataire | **X** Signature (titulaire du compte ou de la personne autorisée)

MD Le logo BANQUE NATIONALE COURTAGE DIRECT est une marque de commerce déposée de la Banque Nationale du Canada, utilisée sous licence par Financière Banque Nationale inc.